



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 66826

Texte de la question

M. Hervé Gaymard appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées à propos des préoccupations des malades souffrant de la maladie d'Alzheimer et de leurs familles. En effet, les pouvoirs publics sont désormais sensibilisés au fait que cette maladie est un problème de santé publique et de société. A la fin de l'année 2000, un rapport élaboré par le professeur Girard, conseiller d'Etat, a été remis, prenant en compte tous les aspects de la maladie d'Alzheimer. Ce document dresse un bilan de la situation actuelle, et procède à une analyse des progressions prévisibles de cette affection douloureuse, dont souffrent essentiellement les personnes âgées. Chacun connaît l'évolution de la pyramide des âges en France et il est clairement annoncé dans le rapport Girard, que le nombre de personnes atteintes augmentera dans les décennies à venir. Il s'agit là d'un défi à relever, compte tenu des caractéristiques de cette altération grave, et du grand nombre d'acteurs concernés dans sa prise en charge. Les malades et leurs familles ont besoin d'être reconnus et soutenus, car ils ne peuvent faire face seuls aux conséquences de cette maladie sévère. Il appartient aux pouvoirs publics, d'organiser les réponses, et un effort significatif est indispensable à l'image de ce qui a été fait pour le Sida ou l'hépatite C. Il demande quand seront en place les mesures et dispositifs spécifiques que requiert le traitement de la maladie d'Alzheimer, dans le prolongement des propositions contenues dans le rapport Girard.

Texte de la réponse

La maladie d'Alzheimer, qui est la cause la plus fréquente de démence, touche aujourd'hui 350 000 à 400 000 personnes. Son incidence est actuellement de 110 000 nouveaux cas par an, dont les deux tiers concernent des personnes de plus de 80 ans. Face à l'augmentation prévisible de cette pathologie, à la détresse des personnes concernées et de leurs familles, le Gouvernement a présenté le 11 octobre 2001 un programme d'actions qui s'appuie notamment sur les conclusions du rapport du professeur Girard. Le programme d'actions insiste sur la nécessité d'associer un diagnostic de qualité, un projet de soins et une prise en charge globale intégrant le retentissement de la maladie sur la vie quotidienne de la personne malade et de son entourage. Une première mesure a donc pour but de favoriser l'accès au diagnostic précoce et de qualité par le développement de consultations mémoire de proximité, pouvant s'appuyer sur des centres de ressources et de recherche à vocation régionale. Un ensemble de dispositions sont prévues pour informer et soutenir les personnes malades et leur entourage. Au premier rang de ces dispositions figure la création de places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire. Ces formules d'accueil de jour offrent un accueil professionnalisé pour les malades, s'appuyant sur des compétences médicales, sociales ou psychologiques. Elles offrent aussi un temps de répit pour les familles. En 2002, 1750 places d'accueil de jour et 700 places d'hébergement temporaire bénéficieront d'un financement au titre de l'assurance maladie. Par ailleurs, l'ensemble du dispositif général d'aide aux personnes en perte d'autonomie, allocation personnalisée d'autonomie (APA), centres locaux d'information et de coordination (CLIC), apportera son appui à une meilleure prise en charge des personnes ou de leur entourage. Des actions de formation des professionnels sont inscrites dans le programme d'actions destinées, d'une part, aux médecins généralistes et, d'autre part, aux professionnels des établissements d'hébergement mais aussi à

ceux intervenant à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66826

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5541

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1154